

# Les ouvriers du Québec ont du chemin à faire!

M. ALFRED CHARPENTIER  
8609 DE GASPE  
MONTREAL

On aura beau dire qu'ils sont "les mieux payés du monde", il faut être réalistes et s'en tenir aux faits.

Notre rédacteur en chef, André Roy, avait précédé, cette semaine, les déclarations qu'ont faites en chambre MM. Barrette et Duplessis. Avant même que ceux-ci aient lancé les affirmations flamboyantes que l'on sait, il nous avait fait tenir le texte suivant.

Il ne nous reste qu'à le publier.

Pour répondre à M. Barrette, dont les exagérations sont évidentes, il ne s'agit pas de prétendre que les ouvriers québécois sont tous dans la misère la plus noire. Il s'agit de dire la vérité. Malgré des augmentations importantes, obtenues de haute lutte par le mouvement syndical, les salariés du Québec restent moins favorisés que leurs confrères de l'Ontario, pour la raison très simple que les augmentations obtenues s'ajoutaient à des taux de salaires très inférieurs aux taux ontariens.

## CE QU'ON REPETE

On répète souvent, dans les milieux patronaux et bourgeois, que le travailleur canadien jouit d'un niveau de vie remarquable et que, par conséquent, les syndicats ouvriers se montrent trop exigeants.

L'affirmation est facile. Qu'en est-il exactement? Les rapports du recensement de 1951 permettent de lever un coin du voile sur les gains des chefs de famille canadiens.

Tout le monde admettra qu'un revenu annuel de \$3,000 n'a rien d'exagéré pour le chef d'une famille moyenne, si l'on songe au coût de la nourriture, du vêtement et du logement de même qu'aux multiples autres exigences d'un foyer.

Or, dans les rapports du recensement de 1951, on découvre que près de 75 pour cent des chefs de familles salariés vivant dans les centres urbains au Canada ne gagnaient pas \$3,000 par an. Voici un tableau fort révélateur:

### Familles de salariés urbains selon le gain du chef au Canada

SALAIRES	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de \$1,000	82,347	5.2
\$1,000 à \$1,999	320,219	20.8
\$2,000 à \$2,499	410,057	26.7
\$2,500 à \$2,999	318,590	20.2
\$3,000 à \$3,999	265,141	16.8
\$4,000 à \$5,999	99,492	6.3
\$6,000 et plus	38,840	1.1

Ce tableau indique donc qu'il y avait exactement 72.9 pour cent des chefs de familles salariées des centres urbains qui, en 1951, gagnaient au-dessous de \$3,000 par an et que plus de la moitié, soit 52.7 pour cent qui touchaient moins de \$2,500.

A cela on pourrait rétorquer que, dans beaucoup de ces familles, il y a plus d'un salarié, c'est-à-dire qu'il peut entrer dans le budget familial deux, trois ou même quatre salaires. Les statistiques donnent



VOL. XXIX — No 7

Montréal, 20 février 1953

encore ici un tout autre son de cloche. En effet, sur 1,969,501 familles urbaines, salariées et autres, figurant à la main-d'oeuvre, on en compte 579,599 ou 29.9 pour cent seulement où il y a deux personnes et plus qui travaillent.

### Familles de salariés urbains selon le gain du chef dans Québec

SALAIRES	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de \$1,000	23,369	5.2
\$1,000 à \$1,999	112,326	25.1
\$2,000 à \$2,499	122,835	27.4
\$2,500 à \$2,999	81,358	18.1
\$3,000 à \$3,999	60,383	11.2
\$4,000 à \$5,999	23,668	5.3
\$6,000 et plus	11,140	2.5

Comme on peut le voir, la proportion des salaires qui dépassent \$3,000 et \$2,500 est encore moins forte dans le Québec que dans l'ensemble du pays. En effet, il y a 75.8 pour cent des chefs de familles salariées urbaines dans le Québec qui ne gagnaient pas \$3,000 par an, et 57.7 qui ne touchaient même pas \$2,500.

Au sujet du nombre de chefs de familles salariées dans les villes qui étaient seuls à apporter un salaire au foyer, tout curieux que cela puisse sembler, leur proportion est légèrement plus forte que pour l'ensemble du pays. En effet, sur 569,001 familles urbaines, salariées et autres, figurant à la main-d'oeuvre, il y en avait 166,348 ou 29.2 pour cent qui comptaient plus d'une personnes qui participaient au soutien de la famille.

Etant donné que les provinces de Québec et de l'Ontario sont les deux provinces les plus industrialisées et les plus urbanisées du pays, on les compare généralement. Voici donc un tableau pour la province d'Ontario.

(suite à la page 4)



## MAURICE TURGEON

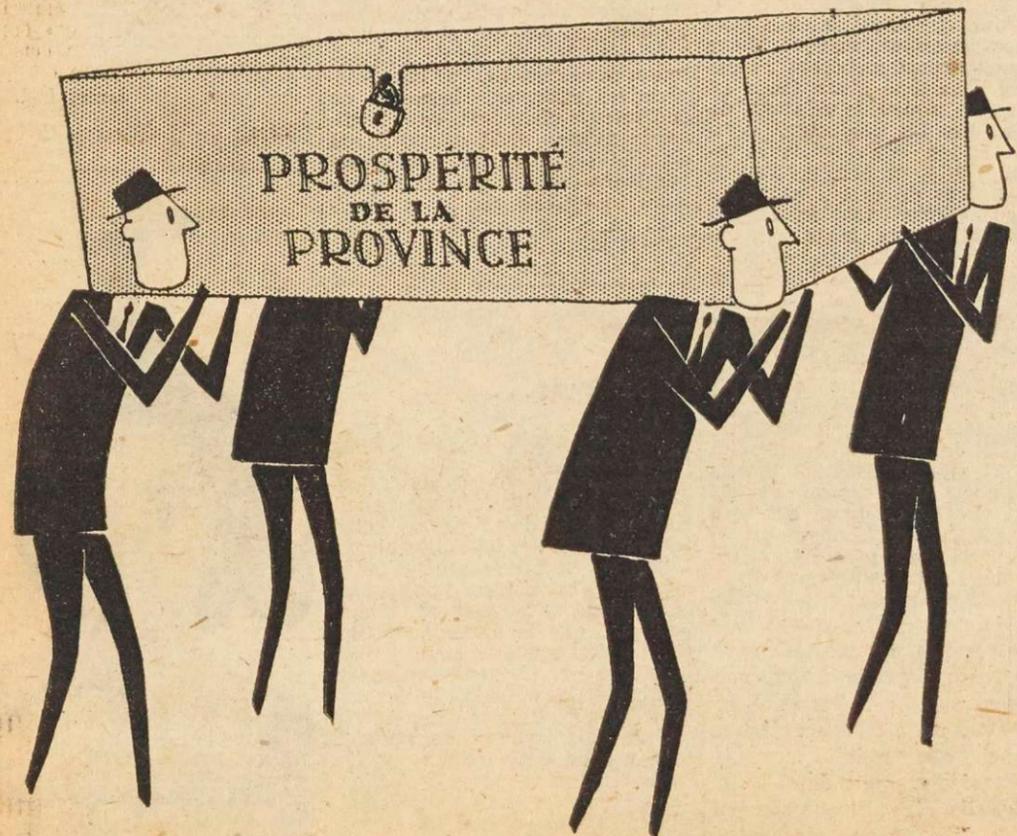
Un militant du mouvement syndical catholique vient de disparaître dans la personne de M. Maurice Turgeon, décédé, dimanche le 15 février, à l'âge de 49 ans.

M. Maurice Turgeon a consacré presque toute sa vie à la diffusion du syndicalisme catholique dans la ville et la région de Québec. Pendant de longues années, il fut titulaire du Secrétariat des Syndicats catholiques de Québec. Des centaines de syndiqués et d'officiers de syndicats ont profité de son expérience, de ses conseils et de son dévouement à une époque où le syndicalisme catholique, moins puissant et moins bien organisé techniquement qu'aujourd'hui, exigeait de ses permanents un don total et un grand esprit de sacrifice. Maurice Turgeon ne s'est jamais dérobé à la tâche, toute difficile qu'elle fût.

La C.T.C.C. a également bénéficié de ses services à maintes reprises. Il a agi comme secrétaire du congrès annuel et rédigé le procès verbal de ses délibérations pendant au moins une dizaine d'années.

Maurice Turgeon a consacré les derniers temps de son activité syndicale à l'organisation du syndicat des camionneurs dans la région de Québec. Au moment de sa mort, il était secrétaire du comité paritaire qui existe dans cette industrie. Maurice Turgeon était le frère de M. Antoine Turgeon, journaliste, qui a tenu pendant longtemps la chronique syndicale au journal "Le Soleil" de Québec. Nous sommes assurés que les syndiqués n'oublieront pas dans leurs prières ce pionnier du mouvement syndical catholique.

## MESQUINERIE ET PROSPERITE



Vous vous demandez quels sont ces quatre types maigres qui portent sur leurs épaules osseuses la prospérité de la Province? — Ce sont les fonctionnaires provinciaux dont les salaires constituent une honte pour une province riche. Un exemple: l'Ecole de médecine vétérinaire de St-Hyacinthe, administrée par le Gouvernement provincial, vient de perdre sa reconnaissance par l'association américaine des écoles vétérinaires. Pourquoi? Parce que les professeurs les mieux payés y gagnent moins que les moins payés de leurs confrères de l'Ontario, enseignant dans les mêmes écoles. Et l'on interdit aux fonctionnaires de s'organiser en syndicats...

## A OTTAWA LE 10 MARS

La C.T.C.C. présentera son mémoire annuel au gouvernement fédéral le 10 mars prochain. Comme à l'ordinaire, une délégation nombreuse du Bureau confédéral sera reçue au Parlement d'Ottawa.

Avant cette date, le Bureau confédéral se réunira pour prendre connaissance de la version définitive de ce mémoire qui est basé sur les résolutions adoptées au dernier congrès et sur les principaux problèmes rencontrés au cours de l'année.

## SOMMAIRE

Habitants et ouvriers peuvent-ils se comprendre? (Page 2)

Les députés parlent de cotisations syndicales (Page 3)

Un beau geste (Page 3)

La semaine (Page 4)

## Incroyable... mais vrai !

On sait que M. Walter Reuther, président des Ouvriers unis de l'automobile, a fait récemment à Windsor, Ontario, une déclaration fort remarquée sur le salaire garanti :

"Nous sommes payés à l'heure, mais il nous faut manger pendant toute l'année, a-t-il dit. J'aime beaucoup la façon d'agir des employeurs. Ils sont payés et mangent toute l'année et c'est précisément ce que nous voulons à l'intention de nos membres".

Et voici que Montréal-Matin, dont on connaît bien les sentiments à l'endroit du mouvement ouvrier, commente de la façon suivante cette déclaration :

"Rien de plus raisonnable que de travailler à obtenir pour le chef de famille un salaire annuel garanti. Et nul doute qu'un patron préfère avoir à son service un ouvrier heureux, assuré de ce salaire annuel, plutôt qu'un autre qui s'inquiète constamment de l'avenir".

Est-ce à dire que la "formule Duplessis", tant vantée ces jours-ci, et à juste titre, inclurait désormais le salaire garanti ?

Sinon, il faudrait comprendre que Montréal-Matin a précédé pour une fois la voix de son maître.

\* \* \*

On aura tout vu. De source sûre, nous apprenons que Me Jean-Marie Bureau agit désormais comme procureur syndical. Il représente les employés de la St-Maurice Transport, à Trois-Rivières, et défend, paraît-il, les droits syndicaux de ses clients, avec le même enthousiasme qu'il met à servir les intérêts patronaux de M. Whitehead.

\* \* \*

L'Aluminum Co. of Canada qui fait des difficultés sur plusieurs clauses de son contrat d'Arvida et

qui a poussé l'affaire vers l'arbitrage, paraît moins hésitante quand il s'agit d'assurer son propre développement. Dernièrement, elle a été bloquée dans un projet de \$400,000,000 de dollars qu'elle voulait consacrer à la construction d'une nouvelle usine.

Cette usine aurait été située en Alaska (U.S.A.) où elle aurait utilisé une source canadienne d'électricité. Le gouvernement s'est objecté à cette exportation de notre énergie électrique.

\* \* \*

Me Marcel Faribault, si l'on en croit le compte rendu des journaux, a affirmé l'autre jour, dans une conférence, qu'à son avis, "la sécurité sociale semble avoir atteint ses limites au Canada" et que le comble du ridicule est atteint par la réclamation du droit à la sécurité contre le veuvage.

Me Marcel Faribault est certainement libre de ses opinions et nous lui laissons celle-là comme les autres. Mais il nous permettra sans doute de juger, pour notre part, que le comble du ridicule est atteint quand le secrétaire d'une université chrétienne s'exprime ainsi en public.

Une maman de sept ou huit enfants en bas âge (il n'en manque pas au Québec) serait ridicule de crier au secours quand son mari est subitement tué au travail ? Ce sont des choses qui arrivent et qui sont tragiques. Il arrive même la plupart du temps que l'assurance-vie, proportionnée au salaire quand il s'agit des ouvriers, n'offre qu'un soulagement bien partiel.

Et en 1950 (je ne connais pas les derniers chiffres mais je sais qu'ils ont peu changé), la province de Québec donnait à une veuve, mère de 10 enfants, \$52 dollars par mois de pension, pension qu'elle perdait totalement si son revenu dépassait \$25 dollars par mois.

La sécurité sociale a atteint ses limites, Me Faribault ? Laissez-moi espérer que les professeurs en sciences sociales de votre université pensent différemment.

# ● ● ● DANS LE A

## Habitants et ouvriers peuvent-ils se comprendre?

De plus en plus, le problème des relations entre le monde agricole et le monde ouvrier se pose dans notre province. Longtemps, on a considéré cette question d'une façon purement académique en multipliant les parallèles entre la campagne et la ville. Les partisans de la campagne citaient Virgile et accusaient la ville d'être la source de tous les maux. Les défenseurs de la ville trouvaient des formules mielleuses pour faire comprendre aux "habitants" qu'ils étaient arriérés et bien peu dégrossis. C'était l'âge d'or de la bourgeoisie où l'on s'adonnait aux petits jeux de société.

Cette époque, heureusement, est révolue. Aujourd'hui, urbains et ruraux, en particulier cultivateurs et travailleurs qui ont beaucoup de choses en commun, considèrent ce problème capital des relations entre le monde ouvrier et le monde agricole d'une manière objective, réaliste. Ils recherchent de plus en plus des terrains de rencontre et d'entente; ils s'efforcent d'abattre les préjugés qui les séparent. Il importe aussi qu'ils sachent voir le jeu des politiciens qui, pour garder le pouvoir, ont intérêt à les diviser, à les faire se quereller inutilement. Depuis quelques années, certains politiciens ne perdent pas une occasion d'agir en ce sens. Il est important de leur couper la retraite avant que le travail de rapprochement ne soit gâché.

Il est donc nécessaire que cultivateurs et travailleurs, par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles, cherchent loyalement à se comprendre davantage. Certes, cela ne se fera pas sans heurts ni sans difficultés. Mais il existe certainement de bonnes formules pour réaliser cette cohésion. La formule coopérative, sans être

la seule, en est une excellente. On l'utilise dans d'autres pays. L'article suivant, extrait de "Labor and Co-ops", brochure publiée par la Ligue des Coopératives américaines, est de nature à faire réfléchir sur cette question.

A. R.

### La compréhension entre cultivateurs et travailleurs

La coopération est une excellente technique pour résoudre un autre problème difficile de relations économiques — le conflit entre le travailleur et le cultivateur. Elle peut être un moyen d'assurer des prix plus élevés aux cultivateurs pour les produits agricoles et, en même temps, de maintenir les prix à un niveau raisonnable pour les consommateurs urbains. Même si le mouvement coopératif n'a pas encore développé d'une façon intensive un réseau de relations directes entre les producteurs agricoles et les consommateurs urbains, il y a, cependant, d'excellents indices de ce qui peut être fait en ce sens tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, les coopératives de Waukegan, Illinois, et de Maynard, Massachusetts. Cette dernière est une coopérative de consommation formée principalement d'ouvriers d'usines. Par l'intermédiaire du service de laiterie de cette coopérative on signale que les ouvriers ont obtenu, aux prix courants, le lait, le beurre, les oeufs et autres produits laitiers sur lesquels une ristourne leur est remise. Les cultivateurs ont reçu de la coopérative 25 pour cent de plus que si leurs produits avaient été vendus aux commerçants. Et la qualité de ces produits était si élevée que, tout étrange que cela puisse paraître, des accusations de concurrence déloyale furent portées contre la coopérative. Lorsqu'on demanda à cette coopérative pourquoi elle vendait aux prix courants des produits de si haute qualité, elle répondit que son but était de fournir au plus grand nombre possible de personnes des produits de la meilleure qualité possible le meilleur marché possible, tout en payant les salaires les plus élevés possible à ses employés.

### Ignorance

A cause du manque de connaissance personnelle et de contacts entre les ouvriers et les cultivateurs américains, il existe beaucoup d'incompréhension entre les deux groupes quant à leurs justes besoins et à leurs objectifs. Les préjugés et l'amertume se nourrissent de l'ignorance réciproque de ces deux groupes. Cependant, les cultivateurs et les travailleurs industriels ont beaucoup de choses en commun. Les uns et les autres chérissent le principe de l'organisation démocratique. Par leurs coopératives agricoles, beaucoup de cultivateurs cherchent, en définitive, le même droit démocratique d'action collective pour sauvegarder leurs intérêts que les travailleurs industriels par leurs syndicats. Le même esprit démocratique, la même volonté d'avoir leur mot à dire dans la détermination de leur vie économique animent le travail organisé et les mouvements collectifs agricoles.

### Ne suffit pas...

Murray Lincoln, président de la Ligue coopérative, dans un rapport au congrès national de la Coopération, en 1946, déclarait ce qui suit au sujet des relations entre les travailleurs et les cultivateurs : "En ces dernières années, notre attention s'est beaucoup portée sur le mouvement ouvrier américain. Réalisant que le mouvement coopératif s'est implanté surtout dans le milieu rural nous avons vu clairement la nécessité de l'expansion des coopératives dans les villes. Je suis heureux de signaler qu'il y a de forts indices que les travailleurs se préparent à l'action. Je crois que les chefs ouvriers doivent admettre aujourd'hui l'insuffisance des seules négociations collectives comme garantie de la sécurité économique de la famille ouvrière. De plus en plus, les syndicats ouvriers patronnent un nombre grandissant de coopératives. Il est reconfortant aussi de trouver qu'un nombre de plus en plus

grand de coopératives agricoles recherchent la collaboration avec les syndicats ouvriers. Lorsque le travailleur et le cultivateur américains comprendront qu'ils poursuivent des buts communs, qu'ils se rendront compte de leur interdépendance, ce sera jour d'expiation pour le capitalisme monopolisateur en ce pays. Je crois que le mouvement coopératif est la seule force de cohésion qui puisse amener ces deux grandes classes sociales à établir entre eux des relations efficaces".

### Un signe heureux

Un des signes les plus heureux de notre époque, c'est le fait que travailleurs et cultivateurs découvrent qu'ils sont les uns et les autres à la fois producteurs et consommateurs. Ils trouvent dans l'organisation du mouvement coopératif un champ d'action qui les favorise les uns les autres. L'échange libre des produits de la ferme et de l'usine par l'intermédiaire de la coopérative de consommation offre la promesse d'une vie économique plus profitable aux deux groupes.

James MYERS.

(Extrait de "Labor and Co-ops")



**"EXPORT"**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

# Sans bourse délié

Tout chef de famille doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délié? . . . :

J.-Hormidas Roy, gérant

60 ouest, rue Saint-Jacques, PL. 1808, Montréal 1

Représentants

André Beauchamp  
Léon Rivard

J.-M. Blain  
Guy Poitier

R. Lemoureux  
Joffre Rochon

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES  
**CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE**

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

# MOUVEMENT



Le Syndicat des Charpentiers-Menusiers de Montréal a tenu récemment ses élections annuelles. C'est M. Laurent Hardy, chef du bureau du président de la C.T.C.C. qui a présidé au scrutin. M. Osias Filion fut réélu président pour un 23e terme. On voit sur la photo ci-haut, de gauche à droite : MM. C. Larocque, agent d'affaires; Osias Filion, président; J.-B. Deslisle, secrétaire; Philius Ethier, secrétaire-financier. Debout derrière eux, dans le même ordre : MM. J.-A. Gosselin, agent d'affaires; Laurent Hardy, chef du bureau du président; J.-H. Mallette, sentinelle; L. Lévesque, statisticien; H. Bessette, secrétaire-archiviste.

## LA POLITIQUE

# Les députés discutent de cotisations Syndicales

— Une idée qui fait son chemin —

Depuis la reprise de la session à Ottawa, plusieurs débats importants ont eu lieu qui intéressent de près les travailleurs et dont il a été question, d'une manière ou d'une autre, dans les congrès de la C.T.C.C.: perception des cotisations syndicales à la source (retenue syndicale), refonte du Code criminel, établissement d'un système de pension pour les invalides, relèvement des taux des allocations familiales.

Pour aujourd'hui, arrêtons-nous à la discussion sur la retenue syndicale. Il est intéressant de savoir ce qu'en pensent les partis politiques et les députés pris individuellement.

### Un peu d'histoire

Mais d'abord, un peu d'histoire! En quoi consiste ce projet? Disons tout de suite qu'il ne vient pas du gouvernement. Il est l'initiative d'un député C.C.F., M. Knowles, de Winnipeg. Le projet vise à l'adoption d'un bill, sous forme d'amendement à la Loi des relations industrielles fédérales, qui accorderait aux syndicats officiellement reconnus, le droit de demander, de par la loi, le prélèvement à la source des cotisations syndicales. Ce prélèvement serait volontaire et révo- cable.

Ce n'est pas la première fois que M. Knowles présente un pareil projet. Il revient à la charge depuis quatre ou cinq ans, et chaque année, la mesure reçoit un appui grandissant. Par exemple, en 1948, il n'y eut que 35 députés favorables à l'insertion de cette disposition dans la loi fédérale; en 1950, leur nombre passa à 45, et, en 1951, 67 députés appuyèrent le bill Knowles. Fait à signaler, lors de ce vote, tous les oppositionnistes présents en Chambre s'y montrèrent favorables de même que 17 députés libéraux.

C'est dire que cette idée fait peu à peu son chemin dans les esprits. Il en fut de même pour la plupart des mesures sociales comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage, etc.

### Ce qu'en pensent les députés du Québec

Mais, ce qu'il est important de connaître, c'est l'opinion des députés au sujet de la retenue syndicale, en particulier ceux de la province de Québec qui vivent plus près de nous.

Trois députés du Québec ont parlé sur cette question: M. Pierre Gauthier, député de Portneuf, M. Paul-Emile Côté, député de Montréal-Verdun et adjoint parle-

mentaire au ministre du Travail, M. Lucien Cardin, député de Richelieu-Verchères. Tous trois adhèrent au parti libéral, et ils se sont déclarés défavorables à ce projet pour des motifs différents, quoiqu'ils approuvent au moins la négociation d'une telle mesure entre syndicats et employeurs.

M. Pierre Gauthier est opposé à l'insertion dans la loi d'une disposition qui prévoit la perception des cotisations syndicales à la source parce que, selon lui, (il cite à ce propos un auteur socialiste français, Daniel Guérin) cette mesure "serait favorable à la prolifération d'une bureaucratie syndicaliste, ... élargirait le fossé qui sépare la foule des syndiqués de leurs dirigeants, ... détacherait l'ouvrier de la centrale syndicale, l'amènerait à considérer que le syndicat ne lui appartient plus vraiment". M. le Dr Gauthier conclut, cependant, qu'il "ne s'oppose à la retenue syndicale volontaire, celle qui s'effectue aux termes de pourparlers entre employeurs et employés, à la suite de discussions et d'une entente au sein du syndicat quand les patrons sont disposés à accepter la retenue et à la faire rentrer dans le cadre d'une industrie particulière".

### Notre affaire

Il y a évidemment une part de vrai dans ce que dit le Dr Pierre Gauthier. Mais le danger qu'il signale, il appartient aux travailleurs d'y voir. Et là où il devient le plus menaçant c'est quand, comme le dit M. Daniel Guérin, des syndicats dominés par l'employeur utilisent cette formule pour paralyser l'organisation syndicale libre. Or, le projet de loi soumis par M. Knowles paraît offrir, de cet angle, toutes les garanties, puisque la retenue syndicale ne serait accordée qu'aux syndicats officiellement reconnus et qu'elle serait volontaire et révo- cable.

M. Paul-Emile Côté et M. Lucien Cardin — c'est d'ailleurs l'opinion du ministre du Travail, M. Gregg — estiment qu'il faut laisser le soin de la détermination de la retenue syndicale aux négociations entre employeurs et syndicats, et qu'il conviendrait, avant d'inclure cette disposition dans la loi, de consulter syndicats et employeurs, ce qui est essentiellement juste.

### Unanimité sur le principe

Les uns et les autres sont cependant favorables à l'insertion de cette mesure de sécurité syndicale dans les conventions collectives de travail. Pour sa part, M. P.-E. Côté a déclaré sur le sujet: "Je ne trouve nullement à redire contre le prélèvement même des cotisations syndicales, ni contre toute mesure plus énergique de sécurité syndicale. Bien au contraire, j'approuve entièrement le principe dont s'inspirent ces mesures". De son côté, M. Cardin a déclaré: "Je ne crois pas que personne ne soit véritablement opposé au prélèvement révo- cable volontaire proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord. Le principe en est fondamentalement bon".

Le ministre du Travail, M. Gregg, a exprimé la même opinion dans les termes suivants: "Je crois vraiment à la sécurité syndicale. Je n'y trouve rien à redire, mais je suis bien plus favorable aux mesures en ce sens lorsqu'elles sont conclues librement par la main-d'oeuvre et le patronat. A vrai dire, je suis très heureux d'apprendre que l'on a signé de nouveaux contrats collectifs qui prévoient, pour la première fois, la sécurité syndicale, ou qui étendent pour la deuxième ou la troisième fois la portée des dispositions antérieures". L'insertion dans la loi du principe de la retenue syndicale, conclut le ministre du Travail, est "une question qui mérite beaucoup de réflexion et d'étude".

# Si personne ne trichait...

— Un beau geste —

La Chambre de Commerce de Montréal vient de poser un geste que nous sommes heureux de signaler parce qu'il n'arrive pas tellement souvent de voir des patrons s'intéresser au sort de leurs employés.

Dans un mémoire au ministre des Finances, la Chambre de Commerce a recommandé que "les salariés soient autorisés à déduire de leur revenu imposable toutes les dépenses qu'ils encourent pour gagner leur revenu et qui ne leur sont pas remboursées par leur patron".

C'est une question de simple justice. Les hommes d'affaires ont déjà le droit de faire de telles déductions. Pourquoi pas le travail-

leur? Celui-ci est déjà tellement pressuré par l'impôt à la source qu'on devrait au moins lui accorder les mêmes avantages que les autres.

Il n'y a pas si longtemps, le sénateur Cyrille Vaillancourt répétait que "si personne ne trichait le fisc, M. Abbott pourrait diminuer de 40% l'impôt sur le revenu des particuliers dans diminuer le rendement de cette taxe".

Les travailleurs eux ne peuvent tricher. On leur prend leur argent avant même qu'ils en aient vu la couleur. C'est bien du moins qu'on leur permette de déduire des sommes qu'ils doivent verser les frais encourus par leur gagne-pain lui-même.

## MONTREAL

### Les infirmières

L'Alliance des Infirmières de Montréal vient de décider d'avoir recours à la conciliation pour régler le différend qui lui oppose les hôpitaux St-Jean de Dieu, Sacré-Coeur (Cartierville) et Christ-Roi de Verdun. On sait que ces trois hôpitaux appartiennent au RR. SS. de la Providence.

L'Alliance a tenté de rencontrer les autorités de chacun de ces hôpitaux le 10 décembre, le 16 décembre, le 7 janvier, le 22 janvier. Mais les employeurs invoquaient sans cesse de nouveaux prétextes, pour se défilier. La première rencontre de négociation eut lieu le 24 janvier. Une autre suivit le 3 février. Ne pouvant réussir à jeter même les bases d'une entente, l'Alliance a décidé alors d'aller en conciliation. Cette décision a amené l'avocat Jules Prieur, procureur de l'employeur, à dire qu'il vaudrait mieux aller tout de suite à l'arbitrage, car la conciliation "serait une perte de temps inutile, puisque la partie syndicale est déterminée dans ses demandes et puisque la partie patronale est déterminée dans ses offres".

## SHAWINIGAN

### Alcan

La mise en nomination pour le choix d'un président au Syndicat des travailleurs de l'Aluminium de Shawinigan a pris fin jeudi dernier. M. Gérard Hébert fut élu à l'unanimité. Le Travail est heureux de lui souhaiter, ainsi qu'aux membres du comité exécutif, tous les succès possibles.

Dans quelque temps, on procédera de la même façon à l'élection d'un vice-président de l'entretien.

### Retraite fermée

Il y aura une retraite fermée pour les jeunes travailleuses de Shawinigan et Grand'Mère du 6 au 8 mars. Elle se tiendra au Cap-de-la-Madeleine à l'ancienne maison de retraites des Pères Oblats et elle sera prêchée par un Père Jésuite.

La maison peut recevoir 45 personnes; donc, celles qui seraient intéressées à faire cette retraite n'auront qu'à donner leur nom à leurs officières de syndicat qui se chargeront de les transmettre au responsable.

une clientèle toujours croissante adopte

La Banque Canadienne de Commerce

# LA SEMAINE

## A LA GROVER'S

### REPRISE DES POURPARLERS

Les 500 grévistes de la Grover's, qui ont quitté le travail il y a trois mois, ont appris mardi dernier que les négociations entre leurs représentants et ceux de la compagnie avaient été reprises.

Jusqu'ici, cette reprise a été marquée par un résultat positif alors que les deux parties se sont entendues pour étudier la possibilité de recourir à un arbitre unique nommé d'un commun accord par la compagnie et l'Union nationale du Vêtement, arbitre dont la décision serait exécutoire.

Cette proposition est venue sur le tapis après que le Syndicat se fût rendu compte qu'on ne pouvait plus accomplir aucun progrès en négociations directes. Consultés à ce sujet, les grévistes ont accepté le principe de l'arbitre unique, se réservant d'étudier plus tard les modalités d'un tel arbitrage, tandis que la compagnie acceptait d'étudier la question sans faire connaître son attitude.

Une nouvelle rencontre doit avoir lieu d'ici la fin de la semaine.

## VICTORIAVILLE

### Princeville

Le Syndicat national des Travailleurs du Meuble de Princeville a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour une autre année. M. Armand Bergeron fut élu président. Les autres officiers sont MM. Lionel Campagne, vice-président; G.-E. Gagné, secrétaire-archiviste; André Leblanc, trésorier; Léonidas Noël, secrétaire-financier; Benoît Gagnon, directeur; agent d'affaires, G.-E. Gagné; Robert Charest, Albert Roux et Jacques Gagnon directeurs.

## DRUMMONDVILLE

### Holtite Rubber

Un nouveau contrat collectif de travail vient d'être signé entre les

autorités de la Holtite Rubber de Drummondville et le syndicat des employés de cette compagnie. C'est M. Bruno Beaudoin qui agissait comme agent négociateur.

La compagnie a consenti une augmentation de .10c l'heure pendant la durée de la convention, qui a une durée de deux ans. De plus, une augmentation de .06c l'heure rétroactive au 21 décembre 1952 fut également accordée.

Les employés ont aussi obtenu deux fêtes chômées payées de plus par année, pour porter le total à sept.

La signature de cette entente s'est faite à Montréal, entre M. Beaudoin et les représentants de la compagnie.

Les autres clauses relatives à cette convention sont sensiblement les mêmes que celles du dernier contrat.

## SHERBROOKE

### A la Paton

Le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., a présidé récemment aux élections annuelles de l'Association nationale des Employés de la Paton Manufacturing à Sherbrooke.

M. Lionel Berthold a été réélu président de cette association pour un troisième terme tandis que M. Joseph-G. Gervais était élu secrétaire pour un septième terme.

Les autres membres de l'exécutif sont MM. Lucien Routhier, vice-président; A. Rousseau, trésorier; et Hervé Couture, sentinelle.

M. Raymond Péladeau, organisateur du Conseil central, a remercié M. Marchand et a fait part à l'assemblée de divers projets d'organisation, dans la région de Sherbrooke.

M. l'abbé Benoît Mailloux, aumônier du Conseil central, a incité les membres des unions à accomplir leur devoir en collaborant pleinement avec leur exécutif.

## SAGUENAY-LAC ST-JEAN

### Saguenay-Electrique

Les membres du Syndicat national des employés de la Compagnie Electrique du Saguenay, réunis en assemblée générale, ont accepté les amendements proposés pour le renouvellement de la convention collective de travail qui a expiré le 18 janvier.

Les principaux avantages obtenus sont : la réduction de la semaine de travail de 5 jours pour tous les employés, une amélioration de la clause de l'ancienneté, des rajustements de salaires pour les tiers des employés, enfin, une augmentation générale de salaires de 4% pour les employés féminins et de 5% pour les employés masculins.

Les négociations étaient dirigées par MM. Marcel Pépin et Arthur Matteau, respectivement conseillers techniques du syndicat et de la compagnie.

Ce contrat sera en vigueur pour une durée de deux ans, sauf pour les salaires. Dans ce cas, une réouverture sera possible après un an, pour l'une ou l'autre des parties.

On se rappelle qu'il y a trois mois, une sentence arbitrale n'avait recommandé aucun avantage appréciable pour les ouvriers. Cette année, les employés sont heureux que la compagnie ait consenti à améliorer sensiblement leur sort par l'entente qu'elle vient de signer avec leurs représentants négociateurs.

Pour prouver leur satisfaction, les membres ont, à l'unanimité, porté leurs contributions syndicales à \$2.50 par mois; c'est sans doute là un signe de maturité et de solidarité; il y a lieu de féliciter les membres, car ce syndicat n'a été fondé que depuis quelques années.

## LES OUVRIERS DU QUEBEC ...

(suite de la page 1)

### Familles de salariés urbains selon le gain du chef dans l'Ontario

SALAIRES	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de \$1,000	27,374	4.2
\$1,000 à \$1,999	103,635	15.9
\$2,000 à \$2,499	161,141	24.8
\$2,500 à \$2,999	148,602	22.9
\$3,000 à \$3,999	128,443	19.8
\$4,000 à \$5,999	48,370	7.4
\$6,000 et plus	18,235	2.8

Comme on peut s'en rendre compte, les gains des chefs de familles salariées des villes sont sensiblement plus élevés en Ontario que dans le Québec. Par exemple, il y a 67.8 pour cent des chefs de familles salariées urbaines qui gagnent moins de \$3,000 en Ontario, tandis qu'on en trouve 75.8 pour cent dans le Québec. La différence est encore plus marquée si l'on prend comme base un salaire annuel de \$2,500. En effet, pendant que, dans le Québec, 57.7 pour cent de ces chefs de familles gagnent moins de \$2,500 par an, en Ontario, le pourcentage est de 44.9 pour cent.

Par contre, il y a 31.3 pour cent des familles urbaines salariées et autres de l'Ontario qui comptent plus d'un gagne-pain, tandis qu'il n'y en a que 29.2 pour cent dans le Québec.

Autre point important : si l'on réfère aux statistiques démographiques, on constate que, d'après le recensement de 1951 également, dans les familles salariées de type urbain, il y avait 3.5 personnes par famille au Canada, 3.3 en Ontario et 3.9 dans le Québec, ce qui indique nettement que les charges familiales sont plus lourdes dans la province de Québec.

Inutile d'ajouter de longues considérations. Ces séries de faits démontrent que notre mouvement syndical a encore un bon bout de chemin à parcourir uniquement en ce qui a trait à l'amélioration des salaires dans le Québec et que, loin de se scandaliser des exigences de nos syndicats, on devrait plutôt les soutenir dans la poursuite de leurs objectifs et leur en faciliter l'accomplissement.

ANDRE ROY.

N.B.—Il est possible d'obtenir les mêmes statistiques pour chacune des villes et des municipalités urbaines de la province.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,

Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



Achète bien  
qui  
achète  
chez

**Dupuis Frères**

RAYMOND DUFUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

## UNE OFFRE SENSATIONNELLE POUR LES BRICOLEURS

### Nouvelle scie électrique

AU COMPLET AVEC MOTEUR RENFERME ET RUBANS DE RECHANGE

Puissant moteur rotatif renfermé

non un vibreur !

Scie planche d'un gros 1/2" d'épaisseur

Construction durable tout métal

GARANTIE PAR MANUFACTURIER

SEULEMENT

**19.95**

\$2 par semaine seulement !

Nos termes accommodants mettent cette aubaine à la portée de tous. Lisez le coupon ci-côté, remplissez-le et jetez-le à la poste dès aujourd'hui; vous recevrez la scie dans quelques jours et pourrez dès lors vous livrer aux joies du bricoleur.

Cette nouvelle scie à découper électrique tous-usages Burgess porte une double garantie : celle de son fabricant, réputé par tout le pays, et la nôtre. Vous pouvez vous servir de la scie chez vous même pendant 10 jours puis, si vous n'en êtes pas tout à fait content, nous la retourner; nous vous rembourserons alors tout ce que vous aurez versé. Une offre peut-elle être plus honnête que cela? Envoyez-nous le coupon aujourd'hui même!



### VERIFIEZ CES CARACTERISTIQUES:

- Scie bois, métal mou, plastiques, fibre, panneaux muraux.
- Archet grande amplitude permet d'atteindre centre d'un cercle de 16".
- Scie bois jusqu'à 1/2" d'épaisseur, métal jusqu'à 1/8".
- Moteur renfermé 110-125 volts fournit 3400 RPM.
- Eventail renfermé et ventilateur refroidissent moteur.
- Portative : on s'en sert n'importe où!
- Embase caoutchoutée.

FABRIQUEZ DES CENTAINES D'OBJETS UTILES AUTANT QU'AGREABLES

Vous pourrez créer des centaines de colifichets et bibelots pour offrir en cadeaux ou garnir votre maison et votre jardin. Vous les réaliserez mieux, plus vite et plus facilement avec cette scie Burgess que vous auriez jamais cru possible! Et songez que vous obtenez 22 patrons d'objets divers gratuits avec chaque scie. Procurez-vous tout de suite ce fameux outil.

### GARANTIE DE REMBOURSEMENT

LES AGENCES CLAUDE  
168 Notre-Dame est — LA. 2934

- [ ] Expédiez-moi la scie à découper électrique tous-usages Burgess avec les 22 patrons d'objets. Paiement sur réception au facteur \$19.95 plus frais postaux. Si je ne suis pas satisfait en tous points je pourrai retourner la scie au bout de 10 jours et m'en faire remettre le prix d'achat.
- [ ] Epargnez frais d'expédition : envoyez-nous \$19.95 et nous les paierons. Même garantie de remboursement.
- [ ] Paiement par acomptes : envoyez \$10.00 en acompte et versez ensuite \$2 par semaine à compter de la livraison (intérêts modiques sur crédit — aucun si solde payé en 30 jours).

NOM .....

ADRESSE .....

VILLE ..... PROV. ....